

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE ET DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT**

**DECISION PRISE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.5211-10 DU
CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**2024/029 – OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION SAVOIR NAGER ET SAVOIR
ROULER**

Yannick GUILLO, Président de la communauté de communes de la Brie Nangissienne,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n° 2023/18-18 en date du 26 janvier 2023 par laquelle le Conseil communautaire a décidé de déléguer certaines attributions à Monsieur le Président,

Considérant la nécessité pour le service Multisports de la Brie Nangissienne de développer des actions en faveur de l'apprentissage de la natation et du vélo pour les enfants du territoire,

Considérant la nécessité de renouveler d'une part la demande de subvention du « savoir nager » mis en place au sein de la CCBN depuis 2 ans et d'autre part de développer le dispositif « savoir rouler » sur le territoire,

Considérant les documents relatifs aux demandes de subventions concernant les dispositifs « savoir nager » et « savoir rouler »,

DECIDE

ARTICLE UN :

D'accepter et signer les documents relatifs aux demandes de subventions concernant les dispositifs « savoir nager » et « savoir rouler ».

ARTICLE DEUX :

Indique que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Nangis, le 14 mai 2024

Le Président

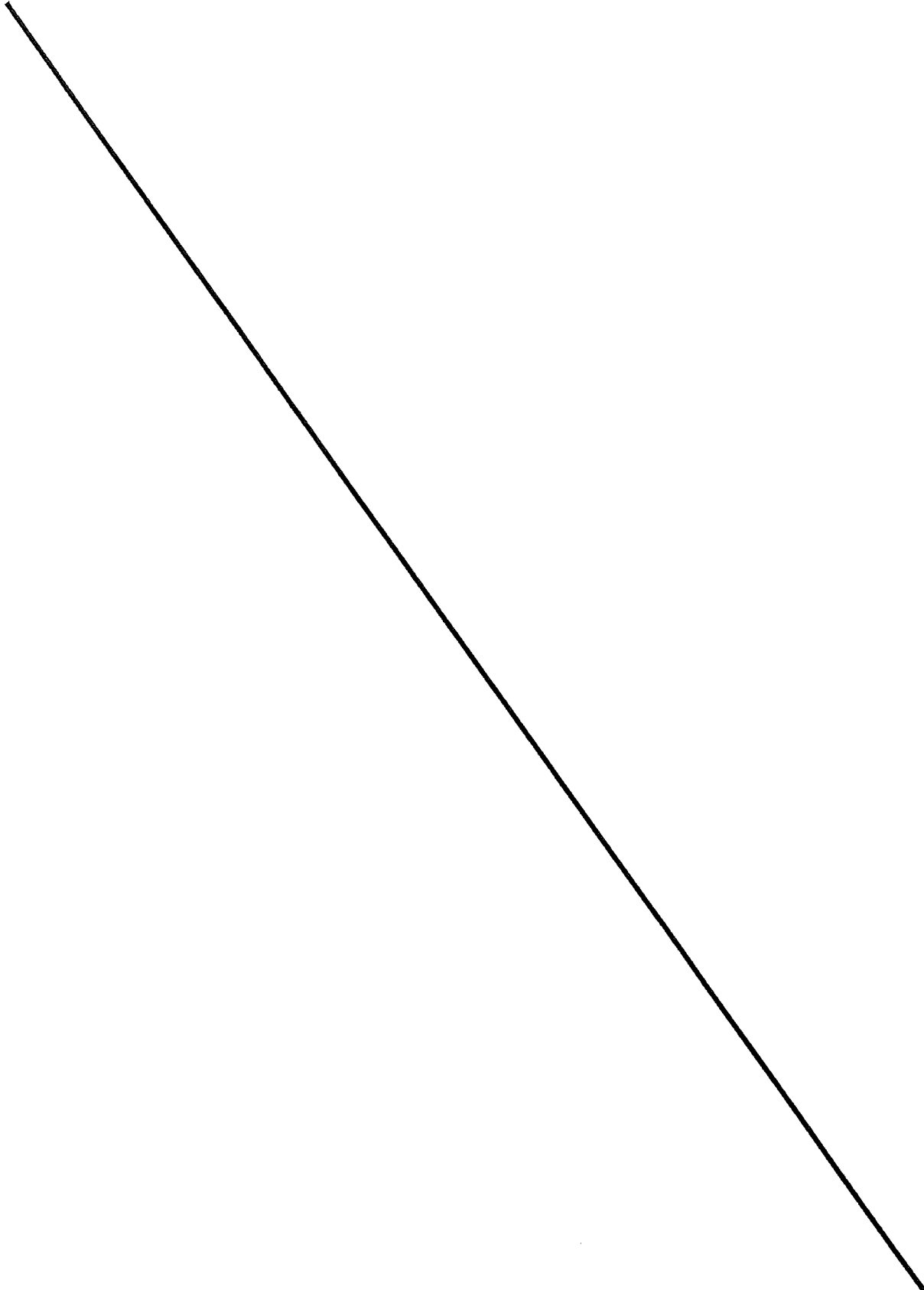
Yannick GUILLO



Envoyé en préfecture le 14/05/2024
Reçu en préfecture le 14/05/2024
Publié le 15 MAI 2024
ID : 077-247700701-20240514-2024_029-AU



Communauté de communes
de la **Brie Nangissienne**
Département de Seine et Marne



Envoyé en préfecture le 14/05/2024
Reçu en préfecture le 14/05/2024
Publié le **15 MAI 2024**
ID : 077-247700701-20240514-2024_029-AU